

LE DÉBAT PUBLIC SUR L'AGRICULTURE

COMPTE RENDU DEBAT MAISON

INFORMATIONS SUR LE DEBAT MAISON

Lieu: le Molay-Littry – Salle du Module

Date: 20 octobre 2020

Nombre de participants : 54

15 agriculteurs, 8 élus locaux, 15 citoyens, 10 étudiants 6 organisateurs

Quel thème principal avez-vous abordé?

Contexte du débat :

Aujourd'hui, les négociations sont en cours pour définir ce que sera la Politique Agricole Commune (la PAC) pour la période 2021-2027. La PAC est une politique mise en place par l'Union Européenne pour soutenir le secteur agricole et le développement rural. Elle représente, en 2019, 38% du budget de l'Union européenne, soit 55 milliards d'euros par an. La France, quant à elle, reçoit 9 milliards d'euros d'aides par an : c'est le premier pays bénéficiaire de la PAC.

Le Plan stratégique national dans lequel va se décliner la PAC en France doit faire l'objet d'une évaluation environnementale stratégique par l'Autorité environnementale. Il rentre donc dans le champ de compétences de la Commission nationale du débat public qui est saisie de manière obligatoire pour la définition d'une telle politique publique. En parallèle, les élus des Chambres d'agriculture de Normandie ont inscrit dans leur projet stratégique qu'ils souhaitaient communiquer davantage avec la société dont ils estiment qu'elle ne connait plus assez le métier.

Lors de la session de la CRAN du mois de février a été donc acté que les antennes volontaires pour organiser un débat pouvaient le faire avec le soutien technique (contenu) du service Economie Veille et Prospective.

Dans ce contexte, ce débat a eu lieu le 20 octobre 2020 entre 20h00 et 22h30 au Molay Littry dans la salle du module très aimablement prêtée par la mairie. Il a donc été animé par la Chambre d'agriculture de Normandie via son service Economie Veille et Prospective et avec l'appui de l'antenne locale de Bayeux et sous le pilotage d'Astrid GRANGER, élue référente de la Chambre d'agriculture pour la petite région du Bessin.

Il a rassemblé54 personnes dont un gros quartd'agriculteurs ; les autres personnes étant des habitants du Bessin, des représentants d'associations environnementales, des conjoints d'agriculteurs, des étudiants ou encore des élus locaux, intercommunaux, départementaux et régionaux.

Le déroulé ci-dessous s'est tenu :

- Discours d'accueil et rappel contextuel
- Rappel des règles sanitaires et des règles de succès de la réunion (écoute, bienveillance, ...)
- Expression des attentes des participants quant à la réunion
- Historique de la PAC : rappel et diffusion d'un court film suivi d'échanges
- Présentation des 10 objectifs de la réforme de la PAC
- Travaux en sous-groupe : Analyse des objectifs au travers des trois grands axes
 - o Groupe 1 : Axe Economie
 - o Groupe 2 : Axe Social
 - o Groupe 3 : Axe environnemental
- Restitution par groupe et échanges

L'objectif de la réunion et notamment des travaux des groupes était principalement de recueillir les attentes et propositions des participants dans le but de les transmettre au ministre de l'agriculture via la CNDP. Les participants souhaitent connaître selon quelles modalités les fruits de ces échanges seront pris en compte dans l'élaboration du plan stratégique national.

Le présent rapport a été transmis le surlendemain de la réunion par mail à l'ensemble des participants ; lesquels ont eu deux jours pour faire d'éventuelles modifications avant sa transmission.

Attentes des participants par rapport à la réunion :

- Faire connaître l'importance de l'agriculture dans le Bessin pour l'économie et la dynamique impulsé par ce secteur
- Avoir des informations sur les mesures mobilisables à l'avenir pour la préservation de la qualité de l'eau
- Pouvoir donner son avis et disposer de la synthèse des avis des participants
- Echanger sur les leviers pour que les agriculteurs puissent mieux vivre de leur métier
- Mieux connaître les attentes des consommateurs
- Avoir un échange sur l'équilibre à venir entre les deux piliers de la PAC et les conséquences sur l'agriculture
- Réconcilier consommateurs et citoyens qui ont parfois des visions ambiguës voire divergentes
- Comprendre les changements législatifs
- Construire un avenir commun sur notre territoire
- Construire un cadre environnemental
- Limiter la consommation de foncier agricole (construction parfois incohérente de magasins en périphérie des villes) et mieux gérer l'installation des agriculteurs



A partir de ce thème, quels sujets ont émergé ? Quels constats ou diagnostics ont été exprimés sur ces sujets ?

Sur le volet économique

La recherche de compétitivité en question

Le groupe s'est interrogé sur l'intérêt de l'objectif de compétitivité. La compétitivité étant comprise comme la recherche permanente de baisse de coûts, de produire davantage, d'accroitre l'efficacité et les cadences. Est-ce un objectif raisonnable que de chercher à être le moins cher sur le marché mondial ? D'autant plus si les prix de vente ne rémunèrent plus le travail de production et conduisent à la détérioration de l'environnement. Un certain consensus semblait établi sur ce point dans le groupe de travail.

Pouvoir d'achat et qualité des produits alimentaires

Un débat assez long a eu lieu sur les liens entre pouvoir d'achat, dépenses alimentaires, qualité des produits et donc leur prix. Il a été évoqué que de nombreux consommateurs ont des dépenses contraintes trop importantes (loyer, charges liées à l'habitat, abonnements internet et téléphone...) qui les contraignent à arbitrer sur l'alimentation. Nécessité d'utiliser l'outil PAC pour améliorer l'accès pour tous à la qualité (voir commentaire suivant.

Urgence environnementale

Des voix se sont exprimées sur le bien-fondé de se questionner sur cette nouvelle PAC en restant dans le cadre proposé.... Alors que l'urgence environnementale rend impérieux un changement fondamental de notre société, de sa manière de produire et de consommer.

Sur le volet social

La perte du goût des produits

Le groupe s'est retrouvé sur le constat d'une certaine perte du goût des aliments. Est-ce lié à la croissance de la taille des exploitations ?

Le besoin de relocaliser la production normande

Le groupe s'est majoritairement prononcé sur la nécessité de relocaliser les productions normandes, même si nous resterons exportateurs de céréales et de produits laitiers, davantage de produits pourraient être produits dans la région pour les consommateurs de la région.

Payer plus cher la qualité

Le groupe s'est retrouvé sur la nécessité pour le consommateur de payer plus cher des produits de qualité. Dans le groupe qui a travaillé sur le volet économique, cette possibilité a été dans un premier temps évoquée ; puis dans la discussion un accord s'est fait sur une réorientation des aides PAC permettant d'atténuer (ou de supprimer) les différences de prix liées à une montée en gamme.

Harmoniser les normes par le haut

Nécessité de ne pas abaisser le niveau de normes alimentaires

La PAC et la viande

Dans un contexte où les consommateurs souhaitent manger moins de viande, pourquoi la PAC continue d'encourager la production de viande bovine en particulier via les aides bovines ? Le groupe est assez partagé sur ce point, certains arguant que si l'Europe ne la produit pas, la viande viendra des autres pays du monde (Brésil, Canada,...).

La PAC et l'agrandissement

Certaines personnes du groupe avancent que la PAC devrait arrêter de pousser à l'agrandissement des exploitations en donnant des aides à l'hectare. Ce qui permettrait de mieux renouveler les générations d'agriculteurs.

Sur le volet environnemental

Stopper le changement climatique, améliorer la qualité de l'eau, favoriser la biodiversité : oui mais avec plus de moyens !

Les participants se sont entendus sur la nécessité d'agir pour stopper le changement climatique, travailler à l'amélioration de la qualité de l'eau, ... mais avec des moyens adéquats et plus ambitieux favorisant une réelle évolution des pratiques.

Plus de cohérence : depuis les pratiques locales jusqu'aux pratiques internationales

Plusieurs voix ont pointé le fait que si l'on favorise les pratiques vertueuses pour l'environnement au niveau des exploitations ; elles doivent aussi être mises en place à l'échelle des territoires mais aussi sur le plan du commerce international. Certaines propositions ci-après vont dans ce sens.

Cultiver une vision objective et réaliste de l'agriculture et de l'environnement

Certains participants ont souhaité soulever le fait que l'agriculture et l'environnement peuvent parfois engendrer des réactions passionnées générant alors des ambiguïtés entres attentes citoyennes et besoins des consommateurs. Il est important d'informer les citoyens sur les réalités de l'agriculture et les réalités des besoins des consommateurs tout en prêtant une grande attention à l'impact environnemental des systèmes agricoles et de leurs pratiques.

D'autres estiment qu'il faudrait viser une agriculture « décarbonée », résiliente et basée sur l'autonomie alimentaire qui crispe moins et ne verrouille pas les antagonismes entre agriculture conventionnelle et biologique.

Les participants étaient-ils globalement d'accord sur ces constats, ou des avis divers, voire opposés, se sont-ils exprimés?

Comment les points d'accord et de désaccord étaient-ils justifiés ?

Nous n'avons pas cherché dans l'animation à accompagner le groupe vers des points d'accord. La parole de chaque participant a été entendue et respectée.

Un des objectifs de la réunion consistait à une découverte mutuelle et respectueuse des différents publics. Les attentes exprimées ne font pas forcément consensus. Nous prenons soin de toutes les citer en y intégrant le cas échéant les réactions d'autres participants. Les participants ont-ils formulé des propositions ? Quelles étaient ces propositions ? Comment étaient-elles justifiées ? Ont-elles rencontré des critiques ?

Sur le volet économique

Les 3 objectifs suivant ont été traitées :

- Revenu équitable aux agriculteurs
- Accroitre la compétitivité
- o Rééquilibrer les pouvoirs dans la chaine d'appro alimentaire

Répartition plus équitable de la valeur entre les maillons de la filière alimentaire

Hausse des prix des produits alimentaires pour mieux payer les producteurs. 12 % du budget des ménages en dépenses de consommation, c'est peu en moyenne, mais cela doit être bien plus important pour les consommateurs les plus modestes. Faut-il pour autant renoncer à accroitre les prix pour les consommateurs qui ont plus de moyens ? La PAC ne devrait-elle pas réserver un volet sur le soutien à la consommation pour les citoyens les plus pauvres ?

Mise en place **d'une taxe spéciale agroécologie à la consommation** qui taxe les produits les moins vertueux et permet de dégager des moyens pour payer les services agroécologiques et réduire ainsi le coût des produits issus de ces modes de production: une sorte de bonus/malus environnemental sur les produits alimentaires.

Accroitre sensiblement l'offre en produits alimentaires de qualité (type label) en y consacrant les moyens de la PAC

Maîtriser les volumes de l'offre agricole. Dans les échanges sur ce point, il a paru difficile de mettre en œuvre ce dispositif de maitrise de l'offre sur des produits agricoles basiques, tant ils sont interchangeables (ex : Si une OP laitière décide de réduire son offre, rien n'empêche la laiterie d'aller acheter du lait spot pour couvrir ses besoins). Il semble par contre plus atteignable de contrôler l'offre de produits différenciés (ex : du Comté qui régule son offre et permet ainsi de maintenir une rémunération des agriculteurs. Le secteur du vin a également été évoqué)

Gérer un budget alimentaire et consacrer plus de temps à la cuisine

Un échange a eu lieu sur la possibilité de consommer davantage de produits de qualité sans pour autant grever son budget : marché et circuits courts ne sont pas si couteux si on modère les volumes de produits plus cher et surtout si on achète davantage de produits bruts. Cons acrer plus de temps à cuisiner est un levier de maitrise des coûts... mais nécessite une éducation à la cuisine du quotidien.

Autonomie des territoires

La piste d'une plus grande autonomie des territoires d'un point de vue alimentaire a été discutée. Il est apparu opportun de chercher à relocaliser la production et la transformation des denrées alimentaires à proximité. Cet objectif a semblé difficile à atteindre globalement pour au moins deux raisons : la stratégie des entreprises agroalimentaires qui commercialisent bien au-delà des frontières régionales d'une part, et les caractéristiques pédoclimatiques des territoires (exemple du lait en Normandie) d'autre part.

Il est proposé de modifier les règles de concurrence sur les appels d'offre concernant les denrées alimentaires permettant de prioriser des fournisseurs locaux.

Les collectivités devraient être aidées par la PAC pour acheter les produits de qualité et favoriser ainsi l'éducation à l'alimentation de qualité.

Circuits courts

Le développement des circuits courts a été évoqué. Ces derniers doivent permettre de limiter les intermédiaires et devraient être plus rémunérateurs pour les producteurs.

Prise en compte du bien-être des agriculteurs.

Durant le débat en groupe plénier a été évoquée l'importance du bien-être des agriculteurs. Ces derniers devant bien entendu pouvoir vivre de leur métier, mais aussi percevoir le soutien et la compréhension des acteurs et habitants des territoires. La réunion de ce soir, en instaurant un dialogue entre agriculteurs et citoyens, est un excellent moyen d'y parvenir.

Sur le volet social

Les 2 objectifs suivants ont été traités :

- Qualité des produits
- o Renouveler les générations d'agriculteurs

La PAC devrait aider à la relocalisation des produits

Dans l'esprit des PAT : Plans Alimentaires Territoriaux français, en encourageant les circuits courts.

La PAC devrait aider à l'éducation des consommateurs au goût

De la même façon qu'elle encourage à la consommation de produits laitiers et de fruits et légumes dans les cantines, elle pourrait encourager les écoles du goût, sous forme de dégustations comparées des produits alimentaires. La connaissance de la saisonnalité des produits est aussi essentielle notamment pour sensibiliser à la consommation de produits locaux.

La PAC devrait arrêter de donner des aides à l'hectare

Le groupe n'était pas unanime sur ce point.

Sur le volet environnemental

Les 3 objectifs suivant ont été traitées :

- Agir contre le changement climatique
- Protéger l'environnement
- o Préserver les paysages et la biodiversité

Services environnementaux

Mieux valoriser économiquement les services environnementaux rendus par les agriculteurs ; ce qui participera également à améliorer l'attractivité du métier via une meilleur rémunération et une meilleure image. Sortir du système « toutes aides »

- Rémunération pour le stockage du Carbone au travers de bilan Carbone sur les exploitations agricoles
- Rémunération pour la biodiversité
- Rémunération pour les pratiques préservant la qualité de l'eau (baisse des traitements, hausse des prairies, ...)
- Rémunération des cultures améliorant l'autonomie fourragère (légumineuses, prairies, ...) et limitant ainsi les importations de protéines (soja, ...)
- Rémunération via la certification Haute Valeur Environnementale justifiant clairement des prix des produits plus élevé auprès des consommateurs

Ainsi la mise en place et l'entretien des haies bocagères, des creux, des fossés ou des ruisseaux pourraient par exemple être rémunérés ainsi que les surfaces en prairies ou encore la pratique du pâturage.

Fin des prairies permanentes

Supprimer le caractère « permanent » des prairies. En effet, en système AB, les exploitations peuvent labourer les prairies pour faire des cultures. Pourquoi ne pas le permettre en agriculture conventionnelle? Les prairies ont des bénéfices avant cultures : arrière effets fertilisant, moins de problèmes de mauvaises herbes d'où moins de traitements. D'autres leviers incitatifs (cf. ci-dessus) pourraient être mis en œuvre pour favoriser leur maintien. Sur ce point les avis divergeaient.

Simplifier les dispositifs environnementaux

Simplifier les critères des dispositifs d'aides environnementales ou de paiements pour services environnementaux :

- Sortir de la « logique du tout ou rien ». Aujourd'hui les agriculteurs engagés en bio ou en mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) n'ont pas le droit à l'erreur sous peine de se voir retirer la totalité de leur paiement. Il faut donc permettre une progressivité dans l'impact si les objectifs ne sont pas atteints.
- Lors de la dernière programmation PAC, il y a eu des retards de paiement de plusieurs années pour les aides Bio ou MAEC. La proposition est qu'un dispositif d'avance de trésorerie réactif soit prévu pour éviter ces retards ayant été très préjudiciables à l'atteinte des objectifs.

Soutenir les filières vertueuses pour l'environnement

Accompagner économiquement le développement des filières vertueuses pour l'environnement via le second pilier :

- Permettre une meilleure valorisation locales des déchets de l'agriculture : déchets verts, coquilles, houes
- Produits des haies
- Eco-matériaux

Protéger les prix

Mieux protéger les prix des produits agricoles de la volatilité des marchés et des impacts des accords bilatéraux (CETA, ...). Plus de stabilité des prix afin de favoriser la mise en œuvre durables de pratiques vertueuses pour l'environnement.

Transporter moins loin

Diminuer la circulation des marchandises afin de diminuer l'impact sur le changement climatique. Travailler donc à la valorisation de filières locales.

Réduire les gaspillages tout en valorisant les filières locales

Développer la communication auprès des consommateurs sur la qualité des produits en lien avec leur impact sur l'environnement, financer des programmes locaux type (PAT) pour réduire de moitié les pertes et le gaspillage alimentaire (éducation du consommateur / collectivités).

Autres éléments (enregistrement, photos, vidéos...)







